



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021</p>
--

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 30 juin 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 17 juin 2021, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN

Etaient excusés : Mme GAUVAIN pouvoir à M. LEBEAU, Mme ALBERT pouvoir à M. LEROY, M. LAFON pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL (points 1 et 7 à 42), pouvoir à M. BEAUFRÈRE (points 2 à 6)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. LEROY



M. LEROY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé de la sécurité publique, répond à une question de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relative à l'exercice de la sécurité locale.

Mme Muriel RUFFENACH, Conseillère municipale déléguée, chargée de la Petite enfance et du suivi des Travaux dans les crèches, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à plus de solidarité dans l'attribution des places en crèche.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de M. Bertrand PITAVY, Conseiller municipal délégué de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative au plan local de développement durable.

Les questions orales de la liste « Vincennes Respire » n'ont pas été transmises dans les délais et n'ont donc pas pu être présentées au Conseil municipal, conformément au Règlement Intérieur du Conseil.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité, 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le compte rendu de la séance du 14 avril 2021.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire,

- ▷ **DÉCLARE**, à l'unanimité, **que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme », dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller délégué aux finances, est élu à l'unanimité président de la séance pour le vote du point sur les comptes administratifs de l'année 2020.

Sous la présidence de Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal délégué aux finances,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prend pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, **le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2020. L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2020 à 15 089 508,20 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 14 452 349,15 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 637 159,05 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prend pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, **le compte administratif concernant le budget annexe de la**

restauration municipale pour l'exercice 2020. L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe de la restauration municipale soit 39 273,98 € est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prend pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, **le compte administratif concernant le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2020. L'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe des spectacles vivants soit 80 199,72 €, est affecté au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 ne prend pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, **le compte administratif concernant le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2020. L'excédent de la section de fonctionnement du budget des marchés d'approvisionnement qui s'élève pour l'exercice 2020 à 41 573,71 € est affecté à la section d'investissement, au poste 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 15 201,37 €, et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 26 372,34 €. L'excédent d'investissement soit 17 999,84 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, - 1 ne prend pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, **le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » pour l'exercice 2020. L'excédent de la section de fonctionnement soit 32 811,55 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 11 572,78 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».**

Sous la présidence de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2021, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 17 594 563,32 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 39 273,98 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT, **le budget supplémentaire pour**

l'exercice 2021 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 21 199,72 €.

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 du budget annexe des marchés d'approvisionnement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 63 573,55 €.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 12 384,33 €.**
- ▷ **OCTROIE**, à la majorité 1 ne prend pas part au vote : M. MICHON, **la garantie de la ville de Vincennes sous certaines conditions aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, et autorise Madame le Maire à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 8 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **les comptes financiers annuels établi par le comptable et le compte rendu de la gestion de la liquidation établi par le liquidateur pour l'année 2020 de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes qui font apparaître un exercice bénéficiaire de 252 934,65 €. Le montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 de 252 934,65 € est affecté en totalité sur le compte 110 " report à nouveau".**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'exonérer les restaurants et les bars de la commune des droits de voirie du 1^{er} août 2021 au 24 octobre 2021.**

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

- ▷ **PROCÈDE**, au scrutin secret, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal de Vincennes au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte VINCEM.

Après un appel à candidature, deux conseillers se sont portés candidats :

-M. Mathieu BEAUFRÈRE

-Mme Muriel HAUCHEMAILLE

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

-M. Mathieu BEAUFRÈRE : 34 voix

-Mme Muriel HAUCHEMAILLE : 9 voix

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, est désigné en qualité de représentant du Conseil municipal de Vincennes au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte VINCEM.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **FIXE, à l'unanimité, les taux de promotion, pour tous les grades de la collectivité hormis ceux de la filière de la Police municipale, à 60 % pour l'avancement au choix et à 100 % après réussite à un examen professionnel.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'avoir recours au dispositif du service civique, si des missions en faveur de l'intérêt général, distinctes des activités exercées par les agents publics, venaient à être identifiées au sein des services municipaux et autorise Madame le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de l'Agence du service civique, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation relative à la subsistance, l'équipement, le transport et le logement du volontaire.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place d'une procédure de don de jours de repos à un agent de la collectivité qui selon le cas :**
 - assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants,**
 - vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap, lorsque cette personne est, pour le bénéficiaire du don, l'une de celles mentionnées aux 1° à 9° de l'article L.3142-16 du code du travail ;**
 - est parent d'un enfant qui décède avant l'âge de 25 ans ou assume la charge effective et permanente d'une personne qui décède avant cet âge.**

IV. DOMAINE

LE CONSEIL

Madame le Maire, à la demande des conseillers municipaux de la liste « Vincennes Respire », propose un amendement à la délibération du point 20, ajoutant à l'article II que le logement devra conserver sa vocation de logement social.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la cession des lots n°7, 19 et 29 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue des Sabotiers à Vincennes à la VINCEM au prix de 200 000 €. Le logement devra conserver sa vocation de logement social.**

V. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la caution solidaire de la Commune à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 5 202 447,24 € (cinq millions deux cent deux mille quatre cent quarante-sept euros et vingt-quatre centimes) que la société anonyme d'HLM LOGIREP se propose de contracter pour l'opération d'acquisition-amélioration de 37 logements sis 12 rue Defrance à Vincennes, auprès d'ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels.**
- ▷ **ACCORDE, à l'unanimité, la caution solidaire de la Commune à hauteur de 100% pour le remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 5 482 784,35 € (cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et trente-cinq centimes) que la société anonyme d'HLM LOGIREP se propose de contracter pour l'opération d'acquisition-amélioration de 38 logements sis 58, boulevard de la Libération à Vincennes, auprès d'ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels**

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **TRANSFÈRE, à l'unanimité, au SIPPAREC la compétence « Développement des Energies Renouvelables » définie à l'article 6 bis de ses statuts et autorise Madame le**

Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence « Développement des Energies Renouvelables ».

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val de Marne et le versement d'une contribution annuelle forfaitaire comprenant l'adhésion de 1 760 € et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

VII. HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2020, dont l'ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables concernés par le rapport.**

VIII. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle Convention relative au Projet Educatif Territorial et au plan mercredi liant la ville de Vincennes avec les services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles pour le marché de la restauration collective des établissements scolaires, des structures d'accueil de la petite enfance et du personnel communal et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- ▷ **ADHÈRE, à la majorité 1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN, à UNICEF France en tant que personne morale, le montant annuel de la cotisation s'élève à deux cents euros à compter de l'année de signature de la présente convention et ce pour toute la durée de la convention, approuve la convention d'objectifs liant UNICEF France et la Ville de Vincennes pour une durée de 6 ans (2020-2026) et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

IX. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, des aides financières aux porteurs de projets suivants :
 - 900 € au projet humanitaire, présenté par Madame Margaux MODJBAFAN ;
 - 700 € au projet artistique présenté par Monsieur Barthélemy FORTIER ;
 - 900 € au projet artistique présenté par Madame Annie GHOLOUSTIAN.

X. SÉNIORS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Clubs Loisirs Découvertes*.

XI. TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention de 700 € à l'association suivante « Café bilingue ».
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place de la billetterie en ligne de l'Office de tourisme et ses « conditions générales de vente pour une clientèle individuelle » qui seront actives à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la participation de la Ville au dispositif régional « 1500 visites guidées à Paris Région, été 2021 » et autorise Madame le Maire à signer avec le Comité régional du tourisme Paris Région, une convention de partenariat précisant notamment les modalités de prise en charge par la Région Île-de-France des visites guidées au tarif de 175 € HT l'unité dans la limite de 4 visites par week-end entre le 10 juillet et le 12 septembre 2021.

XII. CULTURE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à signer une convention de partenariat pour la commercialisation d'un abonnement commun, dénommé *Pass Trio* entre l'association Prima La Musica, l'association l'Espace Daniel Sorano et la Ville de Vincennes.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **la convention de partenariat avec l'association *Vincennes en concert – Prima La Musica* et autorise le Maire à signer ladite convention.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association *Festival America* pour la période de juillet 2021 à juillet 2023.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à solliciter une subvention de 7 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2021.**

XIII. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle avec *Soliha Vincennes*.**

XIV. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, **de la présentation de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2020.**

XV. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'avenant n°5 à la convention de concession pour la construction et la gestion du parc de stationnement Cœur de ville concernant la substitution de la société SNC EFFIPARC Ile-de-France par la société INDIGO INFRA et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou, Mowat et de Fontenay (dit le Marché) ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2020, transmis par la société EFFIA Stationnement.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2020.

- VŒUX

- ▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par Mme BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire »**, relatif à la participation des citoyens et citoyennes en matière de sécurité locale, confirmée à l'unanimité
- ▷ **REJETTE**, à la majorité, (9 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN – 34 voix contre : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI), le vœu **proposé par la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire »**.
- ▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par Mme GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + »**, relatif à l'adhésion par la Ville de Vincennes à un réseau international de Villes bas carbone, confirmée à l'unanimité,

▷ **REJETTE**, à la majorité, (9 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN – 34 voix contre : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI), **le vœu proposé par la liste « Vincennes + ».**

▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d’objet d’intérêt local » du vœu **présenté par Mme MEZA CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relatif à la déclinaison de la théorie du donut de Kate Raworth au niveau de la Ville de Vincennes, confirmée à l’unanimité,**

▷ **REJETTE**, à la majorité, (9 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN – 34 voix contre : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI), **le vœu proposé par la liste « Vincennes + ».**



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 22 septembre 2021.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**La Présidente,
Charlotte LIBERT-ALBANEL**

**Le Secrétaire,
Frédéric LEROY**

**Question orale d'ordre général de Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élue de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
portant sur « PENSER ET EXERCER LA SÉCURITÉ LOCALE »**

Considérant la suppression récente de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance juvénile,

Considérant l'esprit de cette ordonnance et de son dispositif qui privilégiaient l'éducatif, porteur de protection judiciaire de la jeunesse,

Considérant qu'il est indispensable de préserver cette orientation,

Quels moyens humains et de formation sont prévus en direction des personnels de la police municipale afin de leur permettre d'assurer sur le territoire de Vincennes leur rôle de gardien de la paix dans le respect dû à toute catégorie de population, jeunes et moins jeunes?

Réponse de M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire,
à la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN,
Conseillère municipale de la liste « VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN,
ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »

Chère Collègue,

Vous nous interrogez sur la politique de sécurité locale que nous avons mise en place à Vincennes concernant les mineurs, notamment au travers de nos policiers municipaux.

En effet, vous avez raison les mineurs sont un public particulier qui ne peut en matière de sécurité et de tranquillité publique être traité de la même façon que les majeurs. Il est nécessaire d'avoir avec eux une approche beaucoup plus pédagogique et éducative.

Cette approche est pratiquement naturelle pour les policiers municipaux, qui sont avant tout une police de proximité. Nous avons de la chance à Vincennes d'avoir des agents de qualité, avec de l'expérience qui sont toujours dans le dialogue et la responsabilisation plutôt que la sanction, d'autant plus lorsqu'ils sont confrontés à des mineurs.

Si cette attitude est naturelle, elle est également enseignée soit par la pratique sur le terrain avec des agents plus expérimentés, soit au travers des nombreuses formations qui sont proposées au CNFPT. L'ensemble de nos agents y ont accès et très nombreux sont ceux qui se forment régulièrement sur des modules qui ont un lien avec les mineurs comme par exemple la responsabilisation sur les conséquences de leurs actes ou encore sur la mise en place d'un dialogue à but pédagogique.

C'est d'ailleurs dans cette démarche éducative que les policiers municipaux vincennois interviennent régulièrement dans les écoles et collèges de la ville pour parler de sécurité routière, du cyber-harcèlement ou du racket. Des actions pédagogiques qui nous tiennent à cœur et que nous souhaitons poursuivre tant pour les jeunes, que pour nos agents.

Les policiers municipaux ne sont pas les seuls interlocuteurs des mineurs en matière de sécurité. En effet, depuis quelques semaines nous avons mis en place une expérimentation en matière de médiation sociale pour remplir une mission de préservation de la tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Cette mission est effectuée par une association spécialisée dans la médiation de rue dans certains lieux stratégiques de la ville en soirée. Leur action est totalement indépendante de celle de la police municipale et la police nationale mais évidemment complémentaire.

Ces médiateurs de rue ne sont, en effet, pas des policiers ou des agents de sécurité, ce sont des professionnels formés à l'écoute des riverains, à la gestion des conflits, ou encore dans l'orientation des personnes se trouvant en déshérence ou en difficulté.

Il nous apparaissait indispensable d'apporter une solution en matière de troubles à la tranquillité publique, qui peuvent impliquer parfois des individus mineurs, sans recourir forcément aux policiers.

... / ...

Cette expérimentation de la médiation sociale dans Vincennes nous permettra d'évaluer si nous arrivons à régler certains conflits de quartier ou des nuisances nocturnes par le dialogue, la pédagogie et la confiance.

Ces actions nous les menons également au sein du « Carré » en abordant les sujets de la sécurité avec les mineurs. En février 2020, nous avons par exemple organisé sur le sujet du cyber-harcèlement une pièce de théâtre puis un débat à l'attention des collégiens de la Ville.

Témoignant une nouvelle fois que nous prenons ce sujet à bras-le-corps.

Enfin, pour votre parfaite information nous allons prochainement accueillir à Vincennes un nouveau Chef de la Police Municipale particulièrement expérimenté. Lors de notre rencontre, nous lui avons confié une feuille de route afin qu'il nous fasse des propositions. L'une d'entre elles prévoit un rapprochement de la Police Municipale avec les services liés à la jeunesse : les espaces jeunes, le carré ou encore les conseils des jeunes.

Question orale de Florence GALL
**portant sur LA SOLIDARITÉ DANS L'ATTRIBUTION
DES PLACES EN CRÈCHES**

Madame la Maire, chers collègues,

La ville de Vincennes dispose d'un nombre important de places en crèche, plus de 75 places pour 100 enfants, fruit d'une politique volontariste. Les commissions d'attribution des places en crèche à temps complet sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution, nous le soulignons et le saluons. La ville de Vincennes attribue les places en crèche selon plusieurs critères.

Quels sont ces critères ?

- être vincennois
- l'âge des enfants et les places disponibles dans les structures
- la date d'inscription;
- le temps de travail des parents, autrement dit les parents prioritaires sont ceux qui travaillent à temps plein.

Aucun critère social n'est pris en considération. Aucune priorité n'est attribuée aux familles qui font face à des difficultés, que ce soit les situations de handicap des parents, de naissance gémellaire, de déni de grossesse ou de monoparentalité.

L'Assemblée nationale a voté récemment une proposition de loi qui vise à prendre en compte la monoparentalité dans l'attribution des places en crèche. Demain des places en crèche seront réservées pour les familles monoparentales afin de faciliter notamment la vie économique et professionnelle des femmes.

Nous aimerions savoir si la ville de Vincennes réfléchit à une évolution des critères d'attribution des places en crèche pour plus de solidarité. Il nous semble important que les parents seuls, les parents de jumeaux, les parents faisant face à des situations difficiles (violences, handicap, services publics en tension, etc.) puissent avoir un accès prioritaire. Sans oublier les parents en recherche d'emploi qui doivent pouvoir bénéficier d'une place. Nous demandons à la ville de Vincennes de se conformer à l'avis de l'Association des Maires de France, qui dans son vademecum de novembre 2018 sur l'attribution des places en crèche, conseille de *« panacher les critères d'attribution retenus, afin de répondre à la fois aux familles désirant concilier vie familiale et vie professionnelle et à celles en situation de précarité. »*

Réponse de Mme Muriel RUFFENACH, Conseillère municipale déléguée,
à la question orale posée par Mme Florence GALL,
Conseillère municipale de la liste «Avec vous pour Vincennes +»

Chère collègue,

Je vous remercie pour votre question. Comme vous le savez, à Vincennes comme dans de nombreuses communes, la demande de places en accueil collectif est supérieure à l'offre disponible.

Pour départager les familles en toute objectivité, liberté est donnée aux collectivités de déterminer les critères qui leur paraissent les plus pertinents et les plus conformes aux spécificités de leur territoire.

Vous l'avez souligné, à Vincennes, nous avons opté pour une hiérarchisation des demandes via la mise en place de 5 critères d'attribution : être Vincennois ; l'âge des enfants ; la capacité d'accueil des structures ; la date de dépôt de la demande de place en crèche ; le temps de travail des parents. Ce dispositif a été rendu totalement public dans notre Ville par le Sénateur Monsieur Laurent Lafon, à l'époque Maire de Vincennes. Il s'agissait alors d'une première en France, afin d'éviter toute suspicion de traitement de faveur ou d'ingérence de la part des élus dans des dossiers. Ce fonctionnement est pour nous la meilleure garantie de transparence et d'équité des modalités d'admission des enfants.

Aujourd'hui, notre système d'attribution fonctionne sans avoir besoin de pondérer les critères : au fil des commissions, chaque dossier remonte vers le haut de la liste, et chaque famille peut se voir proposer une solution d'accueil avant les 3 ans de son enfant. Bien sûr, certaines familles vincennoises peuvent rencontrer des difficultés toutes particulières.

C'est pourquoi il nous apparaît important de spécifier que les critères d'attribution que nous avons mis en place ne sont pas incompatibles avec une analyse au cas par cas de situation singulière qui présente un caractère d'urgence et/ou un besoin particulier. À ce titre, les parents en difficulté peuvent formuler une demande de place en crèche à temps plein et à temps partiel, et en fonction de leur position sur cette liste, ils peuvent se voir attribuer une place pour leur enfant pour 1 à 2 jours par semaine. Nos services peuvent également proposer à ces familles, en fonction de l'âge des enfants, un accueil occasionnel au multi-accueil du centre et à la crèche du Domaine du Bois, structure qui disposent toutes deux d'une partie halte-jeux.

Ces solutions que nous proposons au cas par cas, s'inscrivent dans l'offre globale de notre territoire, également composée des solutions d'accueil mise en place par les acteurs du secteur privé ainsi que les collectivités alentour, je pense notamment au Département. Ainsi à Vincennes, nous disposons de deux crèches départementales, dans lesquelles les critères d'attribution de places sont complémentaires à ceux établis pour les structures municipales, notamment sur l'aspect contexte social.

À ces offres, s'ajoutent également les possibilités de crèches inter-entreprises, les jardins d'enfants, ou encore les gardes à domicile par des assistants maternels.

Chaque famille peut donc identifier un mode de garde adapté à sa situation, et pour les y aider, nous mettons chaque année à disposition de tous les parents un guide Petite enfance rassemblant toutes les informations nécessaires et tous les conseils pratiques pour éclairer au mieux leur choix de solution d'accueil. Divers rendez-vous ont également lieu au cours de l'année pour faciliter la recherche des parents et leur rencontre avec les professionnels de la petite enfance : rendez-vous avec les élus et la Coordination des crèches, lieu d'accueil enfant parent, point info petite enfance...

Parce que nous savons que trouver un mode de garde pour son enfant est une préoccupation majeure pour les familles vincennoises, nous sommes pleinement mobilisés pour que l'offre territoriale soit variée et constamment améliorée par des solutions adaptées au quotidien de chacun. Enfin, soyez assurés du fait que si la loi venait à évoluer, nous appliquerions bien entendu la nouvelle réglementation en vigueur, comme nous avons pour habitude de le faire.

**QUESTION ORALE DE M. BERTRAND PITAVY
DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
« AVEC VOUS POUR VINCENNES »
SUR LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cher Collègue,

Vincennes a été en 2009 la première ville du Val-de-Marne à se doter d'un agenda 21 pour initier une politique à la fois transversale et volontariste en matière de développement durable dans notre commune.

Cette démarche innovante pour l'époque a ancré les questions écologiques dans notre ADN politique et répondu aux attentes de nombreux vincennois.

Parmi les réalisations notables citons le passage au « Zéro phyto » dans le traitement des espaces verts publics et la création d'un fonds de financement des projets écologiques des associations vincennoises.

En 2015, nous avons lancé l'acte 2 de l'agenda 21, encore plus ambitieux et fil conducteur de notre politique en matière de développement durable à Vincennes : à ce jour, plus de 70 % des 135 actions identifiées en 2015 ont été réalisées, tant sur les mesures pédagogiques que sur les actes concrets.

Comme vous le savez, cette année marque la fin de l'agenda 21 acte 2 et notre ville devra se doter d'un nouveau chapitre en la matière : nos concitoyens l'attendent et notre majorité s'y est engagée auprès des Vincennoises et des Vincennois.

Pouvez-vous nous donner les premiers jalons de ce futur plan local de développement durable ?

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire,
à la question orale posée par M. Bertrand PITAVY,
Conseiller municipal délégué de la liste « Avec vous pour Vincennes »

Cher Collègue,

Comme vous le soulignez, et les Vincennes et les Vincennes en nous accordant une nouvelle fois leur confiance lors des dernières élections ne s'y sont pas trompés, notre majorité est très engagée sur le plan du développement durable et de la transition écologique. Notre objectif depuis des années est le même : apporter une réponse pragmatique à l'échelon territorial qui est le nôtre aux questions écologiques et environnementales.

Depuis 2009, cette réponse nous l'avons porté au travers de deux chartes et deux agendas 21, des démarches engagées qui ont permises à la Ville de Vincennes d'être bien souvent en avance sur les réglementations nationales ou européennes en matière d'écologie.

Vous l'avez rappelé, l'acte 2 de l'Agenda 21 arrivera à son terme en fin d'année.

Il aura permis de faire évoluer de nombreux sujets, vous en avez évoqué quelques-uns, je souhaitais pour ma part rappeler l'introduction, dès 2018 soit 4 ans avant la date au niveau national, des produits bio provenant du circuit court dans les cantines de la Ville, la mise en place de composteurs dans les écoles et dans les quartiers, ou encore la valorisation de la trame verte dans le PLU de la ville.

Cet agenda 21 a également été l'occasion de sensibiliser et d'informer nos concitoyens à ces thématiques. Car si les pouvoirs publics peuvent beaucoup, je suis persuadé que nous pouvons collectivement faire encore davantage.

Aussi pour clore cette séquence et avant d'en ouvrir une nouvelle, il nous faudra établir, comme nous le faisons chaque année, le bilan de cet acte 2.

Ensuite, et comme nous nous y sommes engagés, viendra le temps de l'élaboration du nouveau plan local de développement durable. Un plan que nous voulons efficient, pragmatique, concerté et qui s'inscrira en cohérence avec les plans européens, nationaux et territoriaux.

Nous avons donc décidé de mettre en place une méthodologie en trois étapes pour définir ces actions et répondre aux attentes de nos concitoyens, notamment en matière climatique.

La 1^{ère} étape de conception de ce plan sera celle du diagnostic.

Elle sera composée :

- du bilan de l'acte 2 de l'agenda 21,
- d'un audit interne des services de la ville sur l'évaluation de l'ensemble de nos politiques publiques sous le prisme environnemental,
- d'un bilan carbone de la municipalité,
- d'une analyse climat & carbone de la ville.

... / ...

Ce diagnostic reflètera ainsi bien l'objectif que nous souhaitons fixer à ce futur plan : à savoir, implanter encore davantage dans l'ensemble de nos politiques publiques une réflexion écologique, intégrant plus particulièrement les sujets liés aux enjeux climatiques visant notamment à décarboner nos actions au niveau local.

Une fois ce diagnostic terminé, nous passerons à la période de concertation qui aura pour objet de présenter ce bilan et de faire travailler l'intelligence collective afin d'identifier à l'échelle de la Ville les actions les plus pertinentes et les plus efficaces.

Pour cette seconde phase, nous nous attacherons à mettre en place une contextualisation pédagogique pour que les Vincennes et les Vincennes puissent avoir la meilleure compréhension possible des sujets et des enjeux environnementaux.

Enfin, viendra le temps de la rédaction et de la présentation du plan local du développement durable devant le Conseil Municipal dans le courant de l'année 2022.

Si je comprends que certains d'entre vous, au travers de vœux notamment, souhaitent faire des propositions à notre majorité en matière de développement durable, je pense que pour une question de méthode nous engageons d'abord ce grand chantier qui nous permettra de fixer un nouveau cap avant de prendre des positions et des engagements municipaux.

Comme vous pouvez le constater, notre majorité, historiquement impliquée dans la démarche de la transition écologique se donne les moyens et la méthode afin de proposer à l'ensemble de nos concitoyens un plan local à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux locaux.

L'écologie n'est ni de gauche ni de droite mais bien au centre ... de nos préoccupations.

Je vous remercie,

Vœu de Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élue de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
portant sur la PARTICIPATION DES CITOYENS ET CITOYENNES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ LOCALE

Considérant que le maintien de la paix dans la commune concerne autant les citoyens et citoyennes vincennois et vincennoises et leurs élus que les professionnels des polices nationale et municipale,

Considérant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réunit statutairement les différents acteurs de la collectivité en matière de sécurité,

Le conseil municipal

préconise que le Conseil Local soit ouvert à des élus de l'opposition,

et propose que le plan local de sécurité soit préparé par des réunions de quartier afin d'associer les vincennois et vincennoises à son élaboration.



**Vœu des élus de la liste
« VINCENNES + »
portant sur l'ADHÉSION PAR LA VILLE
À UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE VILLES BAS CARBONNE**

La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie rassemble des milliers de collectivités locales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie. Les villes signataires s'engagent à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à adopter une approche commune pour lutter contre le changement climatique.

Considérant que la ville de Vincennes a la responsabilité de participer à l'effort international de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique.

Considérant que des nombreuses villes françaises et européennes font déjà partie de réseaux de villes engagées pour la transition.

Considérant qu'adhérer à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie permettrait à la ville de Vincennes de dialoguer entre pairs, s'inspirer de bonnes pratiques, partager les réussites, se fixer des objectifs chiffrés et des plans d'actions pour les atteindre.

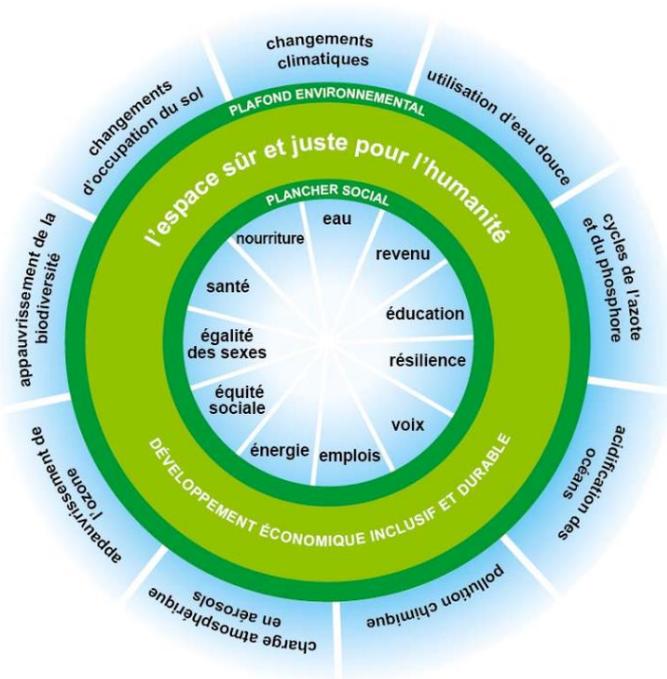
Le conseil municipal réuni le mercredi 30 juin 2021 formule le vœu pour que la ville de Vincennes puisse adhérer à la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie.

Le Conseil municipal :

Mandate Madame le Maire de Vincennes pour apporter son soutien à l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et porter le projet d'un Pacte Finance Climat Européen au niveau du Territoire Marne et Bois ainsi que dans l'ensemble des réseaux de collectivités auxquels Vincennes participe.



**Vœu des élus de la liste
« VINCENNES + »
portant sur LA DÉCLINAISON DE LA THÉORIE DU DONUT DE KATE RAWORTH
AU NIVEAU DE LA VILLE DE VINCENNES**



La théorie du donut, développée par l'économiste britannique Kate Raworth, est une théorie économique pensée comme une alternative au système actuel.

La partie extérieure du donut représente le plafond écologique (limites planétaires) à ne pas dépasser et la partie intérieure le fondement social de bien-être humain. L'espace sûr et juste pour l'humanité se situe entre ces deux limites.

Cette théorie se décline actuellement au niveau de villes via le *Doughnut Economics Action Lab*, créé pour accompagner les villes dans cette transformation.

Pour la ville de Vincennes il s'agit de mesurer chaque limite du plafond (9 indicateurs chiffrés) et du plancher (11 indicateurs chiffrés) afin de s'assurer que les décisions prises nous rapprochent au plus près de l'espace sûr du donut.

Considérant que la ville de Vincennes souhaite se positionner comme un terrain d'expérimentation sur la transition et sur l'innovation locale.

Considérant que cette démarche a pour objectif de garantir que notre ville puisse être vivable pour nous, nos enfants et petits-enfants tout en préservant la biodiversité qui nous entoure.

Considérant qu'il s'agit d'une démarche qui permet de chiffrer les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de notre ville de façon globale et de proposer des actions concrètes pour en mesurer leur progrès.

Considérant qu'elle sert à mesurer le développement économique de la ville afin que ce développement soit utile aux vincennois et qu'il s'inscrive dans une économie de régénération.

Considérant que la crise sanitaire doit nous permettre de trouver des initiatives pour ne pas reproduire les erreurs du passé et accélérer le changement parce que nous ne pouvons pas continuer avec la méthode précédente.

Considérant que les conséquences du changement climatique des 15 à 20 prochaines années sont déjà écrites pour notre territoire, et qu'en vue de ce que nous pouvons observer aujourd'hui il y a un intérêt à se doter d'une véritable politique d'adaptation.

Considérant que la théorie du donut a commencé à être déclinée dans d'autres villes, gouvernements et également entreprises.

Considérant que nous n'avons pas de temps à perdre pour enclencher la transformation et que la ville de Vincennes ne va pas regretter d'avoir agi rapidement.

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la ville de Vincennes d'être pionnière sur la transition.

Le conseil municipal réuni le mercredi 30 juin 2021 formule le vœu pour que la ville de Vincennes adopte la démarche du donut.